

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 mai 2024**

PUBLIE LE : 18 JUIN 2024

Délibération n°240530-3 : Compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 MAI 2024

PRESENTS

**LE PECQ
LE PORT-MARLY**

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo ayant transmis son compte de gestion 2023, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2023.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2023 du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le **18 JUIN 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **18 JUIN 2024**

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal

Page des signatures

36200 - SYNDICAT INTERC. MONTE-CRISTO

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 15/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYNDICAT INTERC. MONTE-CRISTO** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 19/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **30/05/2024** par l'organe délibérant.

TEMPEZ MIREILLE (mtempez1-xt), Présidente

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 11/06/2024